



Collaboration CPAS-ONEM-OP pour éviter des avances CPAS

Base légale : articles 60, §§2, 5 et 61 de la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale

Partie I : Demande d'informations à compléter par le CPAS et à envoyer via e-mail/fax

Personne de contact du CPAS demandeur :

Adresse complète du CPAS

e-mail :

Numéro de téléphone / Numéro de fax :

J'affirme sur l'honneur que M./Mme

(Nom et prénom)

_____ / _____ - _____ (NISS) donne mandat au CPAS pour demander les données concernant son dossier chômage à l'organisme de paiement et/ou à l'ONEM, pour sa demande d'allocations à partir du ____ / ____ / _____

Date : ____ / ____ / _____ Signature du représentant du CPAS

Partie II : Réponse de l'organisme de paiement (OP)

L'OP s'engage à répondre dans les plus brefs délais au CPAS

Une demande d'allocations à partir du ____ / ____ / _____ a été introduite et le paiement sera effectué aux environs du ____ / ____ / _____
L'intéressé percevra un montant journalier brut de EUR.

Une demande d'allocations à partir du ____ / ____ / _____ a été introduite, mais il n'y a pas encore d'autorisation de paiement :

car nous n'avons pas encore reçu l'autorisation de paiement de l'ONEM

car le chômeur doit se présenter chez nous pour compléter son dossier. Les pièces manquantes sont :

.....
.....

pour un autre motif :

L'intéressé ne peut être indemnisé suite à une sanction ou une décision négative à partir du

____ / ____ / _____

pour une durée indéterminée

pour une durée déterminée jusqu'au ____ / ____ / _____ inclus (sous réserve de prolongation en raison de maladie)

jusqu'au moment de présentation de l'intéressé auprès du bureau du chômage (art. 70)

L'intéressé ne peut être indemnisé, vu qu'il ne présente pas de preuve d'inscription comme demandeur d'emploi auprès du Forem / Actiris / VDAB / ADG.

Autre :

.....

Date : ____ / ____ / _____ Signature du représentant de l'OP

N° registre national (NISS) du chômeur _____ / _____ - _____

Partie III : Réponse du bureau du chômage (BC)

Si le CPAS a introduit une demande complète avant 15h, le BC donne une réponse le jour-même au CPAS

Personne de contact du BC :

Numéro de téléphone :

Numéro de fax :

e-mail :

- Aucune demande d'allocations n'a été introduite à ce jour auprès du bureau du chômage.
- Une demande d'allocations à partir du ____ / ____ / _____ a été introduite le ____ / ____ / _____
 - une autorisation de paiement a été transmise à l'organisme de paiement le ____ / ____ / _____
L'intéressé percevra un montant journalier brut deEUR.
 - il n'y a pas encore d'autorisation de paiement
 - car le chômeur doit se présenter auprès de son organisme de paiement afin de compléter son dossier.
Les pièces manquantes sont:
 - pour un autre motif:
- L'intéressé ne peut être indemnisé suite à une sanction ou une décision négative à partir du ____ / ____ / _____
 - pour une durée indéterminée
 - pour une durée déterminée jusqu'au ____ / ____ / _____ inclus (sous réserve de prolongation en raison de maladie)
 - jusqu'au moment de présentation de l'intéressé auprès du bureau du chômage (art. 70)
- Autre :

Date : ____ / ____ / _____

Signature du représentant du BC

Partie IV : Feedback du CPAS à l'ONEM et à l'OP

Le CPAS s'engage à donner du feedback pour le dernier jour du mois auquel a trait cette demande d'informations

Veillez compléter cette rubrique et renvoyer ce formulaire par e-mail/fax au BC et à l'OP

- Les avances sur allocations de chômage ont été évitées, étant donné que l'intéressé perçoit ou va percevoir des allocations de chômage.
- Des avances sur allocations de chômage ont été payées en attendant la régularisation du dossier chômage de l'intéressé.¹
- Autre :

Date : ____ / ____ / _____

Signature du représentant du CPAS

¹ Cette procédure ne remplace **pas** la procédure de subrogation.
Version 15.06.2021